



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 2 avril 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

**D - 20070169**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUVEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

**Excusés :**

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ; Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

***Centre d'orientation sociale emprunt de 3 300 000 euros  
auprès du Crédit Coopératif. Garantie de la Ville.  
Autorisation.***

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 18 Janvier 2007, le Président du Centre d'Orientation Sociale, dont le siège social est situé 52 rue de l'Arbre Sec à Paris, sollicite la garantie de la Ville de Bordeaux pour le remboursement en capital et intérêts d'un emprunt de 3.300.000 euros que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) « les Dames de la Foi » situé à Bordeaux au 52 de la rue des Treuils.

Ce projet immobilier se décline de la façon suivante :

- Le niveau rez-de-jardin : lieu de vie de tous les patients atteints de la maladie d'Alzheimer : relaxation, sanitaires, salles à manger, salle d'activité, salle de soins, déambulation. Ce niveau verra également la création de 13 places d'accueil de jour.
- Le niveau rez-de-chaussée : dédié à l'hébergement des personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer : création de 13 chambres venant s'ajouter aux 7 existantes
- Niveau 1<sup>er</sup> étage : création de 8 chambres de retraite en plus des 7 existantes
- La réhabilitation de l'EHPAD.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

Montant	3.300.000 euros
Durée	32 ans dont 2 ans de préfinancement
Taux Fixe	Taux du Livret A + 1.39%
Echéances	Trimestrielles

Afin de protéger les intérêts de la Ville de Bordeaux, dans le cas d'une mise en jeu de la garantie une hypothèque sera prise sur l'immeuble 52 rue des Treuils.

La garantie de la ville de Bordeaux sera accordée à hauteur de 50% du montant du prêt réalisé par l'association.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

**Article 1**

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie pour le remboursement en capital et intérêts à hauteur de 50%, d'un emprunt de 3.300.000 euros que l'association Centre d'Orientation Sociale se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) situé à Bordeaux au 52 de la rue des Treuils.

Ce projet immobilier se décline de la façon suivante :

- Le niveau rez-de-jardin : lieu de vie de tous les patients atteints de la maladie d'Alzheimer : relaxation, sanitaires, salles à manger, salle d'activité, salle de soins, déambulation. Ce niveau verra également la création de 13 places d'accueil de jour.
- Le niveau rez-de-chaussée : dédié à l'hébergement des personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer : création de 13 chambres venant s'ajouter aux 7 existantes
- Niveau 1<sup>er</sup> étage : création de 8 chambres de retraite en plus des 7 existantes
- La réhabilitation de l'EHPAD.

### **Article 2**

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

Montant	3.300.000 euros
Durée	32 ans dont 2 ans de préfinancement
Taux Fixe	Taux du Livret A + 1.42 %
Echéances	Trimestrielles

### **Article 3**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 4**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### **Article 5**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et l'association Centre d'Orientation Sociale, ainsi que la convention à intervenir entre la Ville et l'emprunteur.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Paul JAUFFRET**  
Adjoint au Maire



# CONVENTION

Entre

**La VILLE DE BORDEAUX**

Et

**L'ASSOCIATION CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE**

Entre les soussignés :

Monsieur le maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du , reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le

d'une part,

Monsieur Roger MILLOT, Président de L'association Centre d'Orientation Sociale, dont le siège social est situé 52 rue de l'Arbre Sec à Paris (75001), habilité aux fins des présentes par le conseil d'administration du 23 janvier 2007

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 :**

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie pour le remboursement en capital et intérêts à hauteur de 50%, d'un emprunt de 3.300.000 euros que l'association Centre d'Orientation Sociale se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) situé à Bordeaux au 52 de la rue des Treuils.

Ce projet immobilier se décline de la façon suivante :

- Le niveau rez-de-jardin : lieu de vie de tous les patients atteints de la maladie d'Alzheimer : relaxation, sanitaires, salles à manger, salle d'activité, salle de soins, déambulation. Ce niveau verra également la création de 13 places d'accueil de jour.
- Le niveau rez-de-chaussée : dédié à l'hébergement des personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer : création de 13 chambres venant s'ajouter aux 7 existantes
- Niveau 1<sup>er</sup> étage : création de 8 chambres de retraite en plus des 7 existantes
- La réhabilitation de l'EHPAD.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

Montant	3.300.000 euros
Durée	32 ans dont 2 ans de préfinancement
Taux Fixe	Taux du Livret A + 1.39%
Echéances	Trimestrielles

**Article 2 :**

Les conditions d'exercice de la garantie sont fixées ainsi qu'il suit :

La Ville de Bordeaux sera partie au contrat de prêt à intervenir avec l'association Centre d'Orientation Sociale Elle sera mise en possession, dès son établissement, du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

L'association Centre d'Orientation Sociale s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en ses lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés sur un crédit ouvert à cet effet. Ils seront remboursés par l'association Centre d'Orientation Sociale dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Afin de protéger les intérêts de la Ville de Bordeaux, dans le cas d'une mise en jeu de la garantie une hypothèque sera prise sur l'immeuble 52 rue des Treuils.  
La garantie de la ville de Bordeaux sera accordée à hauteur de 50% du montant du prêt réalisé par l'association.

**Article 3 :**

Les opérations poursuivies par l'association Centre d'Orientation Sociale au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante et arrêtés à la fin de chaque année.

**Article 4 :**

Un compte d'avance communale sera ouvert dans les écritures de l'association Centre d'Orientation Sociale. Il comportera :

au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majoré des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.

au débit : le montant des remboursements effectués par l'association Centre d'Orientation Sociale

**Article 5 :**

A toute époque, l'association Centre d'Orientation Sociale devra mettre à disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de cet organisme ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation, à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de l'association Centre d'Orientation Sociale d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours

**Article 6 :**

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt qui en fait l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

**Article 7 :**

Tous les droits et frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de l'association Centre d'Orientation Sociale

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association Centre d'Orientation Sociale
L'Adjoint au Maire,	Le Président,
Jean-Paul JAUFFRET	Roger MILLOT